



N° 2025/73

**1.4 Autres types de contrat**

**Approbation de l'offre de la société PRO BORNE INCENDIE pour un contrat de maintenance préventive des hydrants de la commune**

Le Maire de la Commune de GRANS,

Vu la délibération n°2022/71 du 4 avril 2022 donnant délégation au Maire pour une partie des matières énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics n'excédant pas 90 000 € HT (quatre-vingt-dix mille euros),

Vu la décision n°2017/73 du 14 décembre 2017 portant approbation du contrat d'entretien des systèmes de protection incendie avec la Société des Eaux de Marseille (SEM), que ledit contrat n'a pas été reconduit en 2019 en raison du transfert de la compétence à la métropole,

Considérant que la compétence étant redevenue communale, il convient de conclure un nouveau contrat,

Vu la consultation lancée le 24 septembre 2025 auprès des sociétés SEM, CSI SERVICES, PRO BORNE INCENDIE et VEOLIA pour : l'exécution d'un contrôle technique annuel comprenant la maintenance préventive de l'ensemble des 89 Points d'Eau Incendie avec mesure de débit de pression avec une option intégration des données sur la plateforme Open-sis,

Vu les offres remises par les sociétés SEM, CSI SERVICES, PRO BORNE INCENDIE et l'analyse de celles-ci,

Considérant que l'offre de la société PRO BORNE INCENDIE enregistrée en Mairie le 15 octobre 2025 correspond au besoin exprimé par la commune et est économiquement la plus avantageuse,

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

De signer le contrat de maintenance préventive des hydrants de la commune avec la société SARL PRO BORNE INCENDIE, sise Les Cadenets - 411 Allée Francisco Caravaca - 13680 LANÇON DE PROVENCE pour un montant annuel de 2 180,50 € HT (deux mille cent quatre-vingts euros et cinquante cents hors taxes) soit 2 616,60 € TTC (deux mille six-cent seize euros et soixante cents toutes taxes comprises). Ce prix comprend l'option 2 (89 points x 1.50 euro HT) : intégration des données sur la plateforme Open-sis.

**Article 2 :**

Le délai d'exécution des prestations après notification du contrat est de 10 jours et le délai de remise des rapports après missions effectuées est d'une semaine.

**Article 3 :**

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif.

**Article 4 :**

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur des Services Techniques de la ville de Grans sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée conformément à la loi et fera l'objet d'une ampliation à Monsieur le sous-préfet d'Istres, à l'assistant de prévention, au service de la Commande Publique et au service des Finances.

Conformément à l'article R421-1 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de MARSEILLE, sis 31 rue Jean François Leca - 13002 MARSEILLE (tél. : 04.91.13.48.13 / Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr) dans un délai de deux (02) mois à compter de sa publication. Un recours administratif est également possible auprès de l'autorité du présent acte dans le délai de deux (02) mois à compter de sa publication. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux (02) mois suivant la notification de la décision de rejet express du recours administratif ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de deux mois dont disposait l'autorité signataire, en cas de rejet implicite dudit recours. Toute saisine du Tribunal Administratif de MARSEILLE peut s'opérer par voie postale, soit par voie électronique à partir de l'application internet « Télerecours citoyens » accessible par le site de télécroéductions : <http://www.telerecours.fr/>

Fait à GRANS, le 16 octobre 2025

Publié le 17/10/2025

Le Maire,

Philippe LEANDRI

Signé par : Philippe  
LEANDRI  
Date : 17/10/2025  
Qualité : SIGNATURE  
DOCUMENTS ACTES

MARCHÉS PUBLICS  
CONSULTATION RÉPONDANT A UN BESOIN DONT LA VALEUR EST  
< 40 000 € HT

Le présent document vaut : *lettre de consultation, cahier des clauses particulières et acte d'engagement*.

La présente consultation est soumise à la réglementation suivante :

- *Cahier des clauses administratives générales applicable aux marchés de prestations intellectuelles (CCAG-PI) ;*
- *Les cahiers des clauses techniques générales, qui fixent les stipulations de nature technique applicables à la prestation demandée.*

**1 – Identification de l'acheteur**

**MAIRIE de GRANS**

Représentée par son Maire en exercice :  
**Monsieur LEANDRI Philippe**  
Boulevard Victor Jauffret - 13450 GRANS

Référent de la consultation : BENAZECH laurent  
Qualité : Chargé d'opération  
Coordonnées : 04.90.45.14.60  
[l.benazech@grans.fr](mailto:l.benazech@grans.fr)

**2 – Objet de la consultation**

**Titre de la consultation :**

**La maintenance préventive des poteaux incendie de la Commune de Grans**

**Description sommaire :**

l'entretien complet des bouches et poteaux d'incendie, afin d'assurer la Défense Incendie Extérieure Contre L'incendie (DECI) de la commune.

Cette visite d'entretien définie comme suit :

- ☒ Inventaire de chaque hydrant et établissement de la fiche de vie de chacun.
- ☒ Mesures hydrauliques de chaque hydrant, conformément aux normes en vigueur NFS 31213 et NF EN 14384, débit et pressions statiques et dynamiques tous les trois ans.
- ☒ Entretien de l'hydrant assurant ainsi, selon les normes, la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI).
- ☒ Numérotation des hydrants
- ☒ Changement des joints de bouchons quand nécessaire
- ☒ Graissage des tiges de manœuvre
- ☒ Rapport de visite avec bilan et fiches de vie des hydrants (avec mesure de débit pression)
- ☒ Transmission des informations au SDIS 13 et au service DECI de la commune de Grans

**Contenu de la mission envisagée :**

Contrôle technique annuel comprenant la maintenance préventive de l'ensemble des PEI avec mesure de débit pression

**Échéancier des travaux :**

2025

**Dossier d'étude :**

**Document annexe :** LISTE HYDRANTS

**Lieu d'exécution :**

L'ensemble du territoire de la commune de Grans

**3- Caractéristiques de la consultation**

**Consultation portant sur des prestations suivantes**

Prix	Désignation des travaux	Unité	PU € HT
1	Contrôle technique annuel comprenant la maintenance préventive de l'ensemble des PEI avec mesure de débit pression	U/F	23,00 €
2	<b>Option 1 :</b> Contrôle fonctionnel de l'ensemble des PEI, hors débit pression	U/F	19,00 €
3	<b>Option 2 :</b> Intégration des données sur la plateforme Open-sis	U/F	1,50 €

Les prix sont fermes. La

**Délais d'exécution :**

- A l'initiative de l'entreprise titulaire (*complété par l'entreprise au point 6 et noté en valeur technique*).

**4- Conditions relatives à la passation de la consultation**

Les variantes, prestations supplémentaires éventuelles sont interdites.

Les plis devront parvenir avant la date et heure limite de réception :

- Par voie électronique à l'adresse suivante : [I.benazech@grans.fr](mailto:I.benazech@grans.fr) ;

Chaque candidat aura à remettre avec son offre :

- ❖ Le présent document complété au point 6 et signé ;
- ❖ Le devis et le contrat correspondant ;
- ❖ Le RIB et KBIS de l'entreprise ;
- ❖ Les documents permettant d'apprécier la valeur technique de l'entreprise.

**Date limite de remise des offres :**

**Le vendredi 19 septembre à 12h00**

**Visite sur site :** Facultative sur rendez-vous.

**Critères de la consultation :**

Critères	Pondération
<b>1-Prix des prestations :</b>  Contrôle technique annuel comprenant la maintenance préventive de l'ensemble des PEI avec mesure de débit pression	<b>70 %</b>
<b>2- Valeur technique :</b>  Méthodologie d'exécution, délais d'exécution proposés, référent dédié.	<b>30 %</b>

*La commune se réserve la possibilité de recourir à une ou plusieurs phases de négociations techniques et financières avec les candidats ayant répondu à la consultation.*

**5- Conditions relatives à l'exécution de la consultation**

**Spécifications financières :**

Les sommes dues au titulaire du présent contrat seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures/demandes de paiement. Le titulaire doit présenter ses demandes de paiement par voie dématérialisée. Le dépôt et la réception des factures électroniques sont effectués exclusivement sur le portail de facturation chorus pro.

Comptable assignataire des paiements : Trésorerie d'arles.

**6- Cadre réservé à l'entreprise**

**Identification de l'entreprise :**

Nom commercial et dénomination sociale : SARL PRO BORNE INCENDIE

Adresse : LES CADENETS, 411 Allée FRANCISCO CARAVACA  
13680 LANCON - PROVENCE

Téléphone : 06.58.45.42.28 / 07.65.77.39.12

Fax : .....

Courriel : merlectephane.pbi@govil.com

Numéro SIRET : 909395303 000 11

*L'entreprise s'engage à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies par la consultation. Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.*

**Prix et délais proposés :**

Consultation portant sur des prestations de service (reporter ici les prix du devis) :

<b>Montant total HT Hors options</b> (Indiquer le sous-détail par mission dans le devis/contrat)	2047	Euros
<b>Montant TTC Hors options</b> (Indiquer le sous-détail par mission dans le devis/contrat)	2456,40	Euros
<b>Soit en toutes lettres (TTC)</b>	Deux mille quatre cent cinquante six euros et quarante cents.	
<b>Délai d'exécution après notification du contrat *</b>	10 JOURS	
<b>Délai de remise des rapports après missions effectués **</b>	1 semaine maximum	

\*Ce délai ne pourra être supérieur à un mois.

\*\* Ce délai ne pourra être supérieur à un mois.

## 7- Signatures

### 7.1 Engagement du candidat

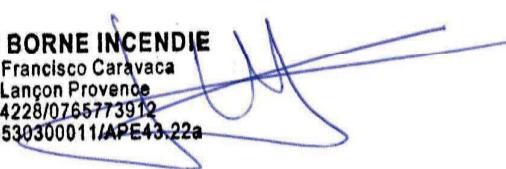
J'affirme sous peine de résiliation du contrat à mes torts exclusifs que la société pour laquelle j'interviens ne tombe pas sous le coup des interdictions découlant des articles L 2141-1 à L 2142-1 du code de la commande publique.

Fait en un seul original

A LANGON-PROVENCE  
Le 11/09/2025

Signature du candidat et cachet de l'entreprise

**SARL PRO BORNE INCENDIE**  
411 Allée Francisco Caravaca  
13680 Langon Provence  
0658454228/0765773912  
SIRET9093953030011/APE43.22a



### 7.2 Acceptation de l'offre par l'acheteur

La présente offre est acceptée,

A ..... Grans.....  
Le ..... 17/10/2025.....

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur,  
habilité par la décision n°..2025/73.....en date du .16/10/2025.

Le Maire, Philippe LEANDRI